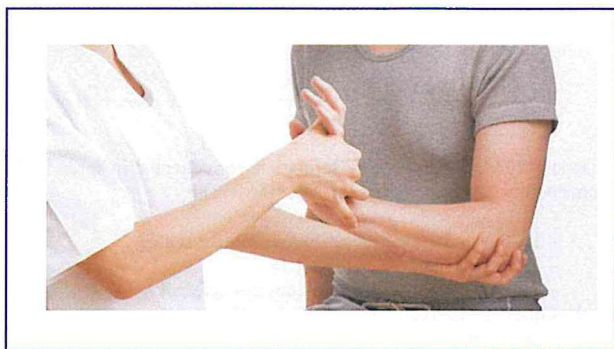


**INSTITUTS D'ETUDES EN SANTE CHU REUNION**



**INSTITUT DE FORMATION  
EN MASSO-KINESITHERAPIE  
(IFMK)**



***ETUDES PREPARATOIRES  
AU DIPLOME D'ETAT  
DE  
MASSEUR-KINESITHERAPEUTE***

Version MAJ le 23 09 2021

*« Cette formation est financée par le Fonds Social Européen et la Région Réunion.  
L'Union Européenne et la Région Réunion investissent dans votre avenir. »*

## Présentation

L'IFMK de la Réunion forme des Masseurs-Kinésithérapeutes (MK) depuis 2008.

C'est un établissement public financé par le Conseil Régional et l'Europe avec comme établissement gestionnaire le CHU de la Réunion.

Le nombre de place par le ministère est de **20 étudiants**.

Depuis 2012, la formation des masseurs kinésithérapeutes comprend 5 années d'études.

De 2012 à 2020, l'entrée en formation se faisait après la validation de la Première Année Commune des Etudes en Santé (PACES) à l'université de la Réunion.



Comment réaliser sa formation  
de Masseur kinésithérapeute à  
la Réunion en 2021 ?

## Accès à la formation

Depuis 2020, 5 parcours de formation permettent d'intégrer la 2<sup>e</sup> année du parcours de formation MK (IFMK2) :

- L PASS Licence Accès Spécifique Santé
- LAS Licence avec Accès Santé (Mineur santé)
- Licence Sciences de la vie (L1)
- Licence Sciences et Techniques des activités

physiques et sportives (L1)

- Les sportifs de haut niveau (SHN) selon

l'article R. 221-1 du code du sport ayant validé 60 ECTS.

Le nombre de places par parcours est déterminé tous les ans.

Les modalités de sélection pour intégrer la L2 à l'IFMK de la Réunion sont variables selon chaque parcours de formation.

**Autres accès à la formation** : (cf lien site CHU-Concours)

- voies de sélection pour les candidats demandant à bénéficier de dispenses
- voies de sélection pour les extra-communautaires



Comment est organisée  
la Formation ?

Les **objectifs** de la formation sont :

Former des professionnels, autonomes et responsables vis-à-vis des patients qu'ils prendront en charge ; Promouvoir et développer les connaissances et les pratiques dans le domaine de la **masso-kinésithérapie**.

La durée de la formation est de 5 années à l'IFMK du CHU de La Réunion.

Le programme est organisé en Unités d'Enseignement (UE) regroupant différentes matières et domaines à valider.

Toutes les UE et stages de cycle I doivent être validés pour être admis en cycle II.

L'attribution des 300 ECTS (European Credit

Transfer System) obtenu par la validation des UE et des stages permettent l'obtention du Diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute et du grade Master.

#### Méthodes mobilisées :

La formation d'infirmier de bloc opératoire s'appuie sur trois concepts : la formation d'adulte, la formation par alternance et la formation professionnalisante.

Cette formation repose sur une pédagogie participative fondée sur le projet professionnel de l'étudiant lui permettant de s'impliquer dans sa formation, de s'auto-évaluer, d'avoir une posture réflexive amenant à un positionnement professionnel.

La formation est articulée autour de l'acquisition des 9 compétences requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'infirmier de bloc opératoire. Le parcours de formation tient compte de la progression de chaque étudiant dans sa manière d'acquérir les compétences.

## Modalités d'évaluation

#### Les principes d'évaluation et de validation :

Les formes et contenus de l'évaluation sont en adéquation avec les principes pédagogiques.

Lors des évaluations théoriques les modalités requises sont respectées en regard de l'arrêté du 22 octobre 2001

La validation des modules repose sur la réglementation, les critères d'évaluation sont les suivants : analyser, comprendre, la situation clinique et en faire une synthèse afin d'apporter des soins adaptés dans la prise en charge de l'opéré.

La validation des stages reposera sur la mise en œuvre des compétences requises dans une ou plusieurs procédures.

Les évaluations sont en plusieurs modalités : épreuve écrite individuelle, travaux de groupes, MSP, soutenance orale...

## Tarifs

- Frais de scolarité annuels dans les établissements publics d'enseignement supérieur IFMK (L2 et L3) : **170€**

- Frais de scolarité annuels dans les établissements publics d'enseignement supérieur IFMK (4 et 5) : **243€**

- Frais d'inscription pour les épreuves de sélection : **90€**

- Frais de formation annuels pour les étudiants dont les frais sont pris en charge par un employeur dans le cadre de la promotion professionnelle, par un organisme gérant la formation permanente ou par un étudiant hors quota (sur accord DGOS/ministère des sports : sportif de haut niveau) :

**10 300€**

- Frais de formation annuels pour un étudiant demandant à bénéficier d'un complément de formation dans le cadre des arrangements de reconnaissance mutuelle (ARM) franco-québécois des qualifications professionnelles : **10 300/an.**

# DIPLOME D'ÉTAT DE MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE GRADE UNIVERSITAIRE

<b>Formation des masseurs kinésithérapeutes</b>
<b>UE</b>
Enseignements -cours magistraux -travaux pratiques -travaux dirigés
<b>STAGES</b>
<b>ECTS</b>

<b>UNIVERSITE REUNION PFMK1</b>
- LPASS - LAS - L1 SCIENCES DE LA VIE - L1 STAPS - SHN
<b>60</b>

<b>IFMK CHU REUNION 1<sup>ER</sup> CYCLE</b>	
IFMK2	IFMK3
13 UE	
1020 h	
<u>Stage 1</u> : 2 semaines	<u>Stage 3</u> : 6 semaines
<u>Stage 2</u> : 4 semaines	<u>Stage 4</u> : 6 semaines
630 h	
<b>60</b>	<b>60</b>

<b>IFMK CHU REUNION 2<sup>ème</sup> CYCLE</b>	
IFMK4	IFMK5
19 UE	
960 h	
<u>Stage 5</u> : 6 semaines	<u>Stage 7</u> : 12 semaines
<u>Stage 6</u> : 6 semaines	
840 h	
<b>60</b>	<b>60</b>



## Profession

Le métier permet de réaliser des soins de rééducation et de réadaptation afin de maintenir ou restaurer le mouvement et les capacités fonctionnelles.

Il concoure à la prévention, au dépistage, au diagnostic, au traitement et à la recherche en santé.

Le métier offre une large autonomie dans sa pratique. Le masseur-kinésithérapeute est libre du choix de ses moyens thérapeutiques dans le respect de son décret d'acte de compétences. Il est de ce fait responsable de sa pratique.

La fonction de Masseur-Kinésithérapeute comprend l'analyse, le bilan-diagnostic, les actes thérapeutiques, (physiothérapie, massage, thérapie manuelle, rééducation fonctionnelle, balnéothérapie, gymnastique médicale...) et l'évaluation de ses pratiques.

Elle comprend également différentes actions concernant la prévention par l'éducation à la santé et l'éducation thérapeutique, la formation de ses pairs et l'encadrement de stagiaire.

La Masso-Kinésithérapie est une profession jeune (1946) qui couvre différents domaines :

- sportif,
- pédiatrie,
- respiratoire,
- neurologie,
- traumatologie,
- rhumatologie
- gériatrie...

Elle donne accès à des formes d'exercices professionnels variés :

- secteur libéral,
- secteur salarié (établissements publics et privés),
- actions humanitaires,
- sport et santé (clubs sportifs...)

Profession dynamique, il n'y a actuellement pas de chômage dans la profession tant à la Réunion qu'en Métropole.



**INSTITUT DE FORMATION  
EN MASSO KINESITHERAPIE  
(IFMK)**

Instituts d'Etudes de Santé  
CHU de La Réunion  
Site du Sud  
BP 350  
97448 SAINT PIERRE CEDEX

☎ : 02 62 35 94 47

Mail : [seve@ies-reunion.fr](mailto:seve@ies-reunion.fr)

Internet : [www.chu-reunion.fr](http://www.chu-reunion.fr)

Instagram : IFMK 974



Assemblée des organismes pour l'égalité et le handicap  
Site Internet des personnes en situation de handicap

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES

PORTEUSES DE HANDICAP

Le sujet du handicap est un des axes structurants de la politique des Ressources Humaines du CHU de La Réunion.

De ce fait, l'inclusion des personnes porteuses de handicap est une valeur importante aux IES. La possibilité de l'accessibilité aux instituts, et les compensations nécessaires aux études seront étudiées pour chaque demande.